

Récapitulatif des étapes à suivre pour mobiliser une subvention « opération façades » sur la CC DRAGA

N°	Etape à réaliser	A faire par qui ?
1	Prise de contact avec Urbanis, opérateur en charge de l'OPAH-RU pour vérifier l'éligibilité de la façade à rénover au dispositif d'aide (04 30 31 98 61)	Pétitionnaire
2	Prise de RDV avec l'architecte conseil de la Communauté de communes dans le cadre de ses permanences mensuelles (04 75 54 57 05)	Pétitionnaire
3	Pour les logements locatifs ou vacants uniquement : visite du/des logements par Urbanis qui remettra un rapport au propriétaire confirmant le respect des conditions d'habitabilité définies par les réglementations en vigueur. Le cas échéant, le rapport fera mention des travaux préalables à mener par le propriétaire pour devenir éligible à l'opération façades.	Pétitionnaire & Urbanis
4	Visite de l'architecte conseil de la façade à rénover	Pétitionnaire & Architecte conseil
5	Rédaction d'une fiche de prescriptions architecturales de la façade et transmission par email au pétitionnaire (copie à Urbanis)	Architecte conseil
6	Faire établir des devis, sur la base de la fiche de prescriptions de l'architecte conseil et les transmettre à Urbanis ;	Pétitionnaire
7	Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès du service urbanisme de la commune concernée	Pétitionnaire
8	Transmission de l'ensemble des éléments nécessaire au dépôt d'un dossier de demande de subvention à Urbanis (cf. liste des pièces constitutives en p2)	Pétitionnaire
9	Dépôt du dossier de demande de subvention par Urbanis auprès de la Communauté de communes DRAGA	Urbanis
10	Instruction de la demande de subvention et notification d'accord : envoi (en 3 exemplaires) d'une convention d'attribution d'aides des collectivités au pétitionnaire	CC DRAGA
11	Signature de la convention d'attribution des aides des collectivités par le pétitionnaire et renvoi de 2 exemplaires à la CC DRAGA	Pétitionnaire
12	Demande, si besoin, d'une permission de voirie auprès du service urbanisme de la commune pour autoriser les travaux depuis le domaine public	Pétitionnaire
13	Faire réaliser les travaux	Pétitionnaire
14	Indiquer à Urbanis que les travaux sont terminés	Pétitionnaire
15	Contrôle de la bonne réalisation des travaux par l'architecte conseil	Urbanis / Architecte Conseil
16	Versement de la subvention au pétitionnaire	CC DRAGA

Important : pour être éligibles, les travaux ne doivent pas avoir démarré ou avoir été payés au moment de la demande de subvention.

Liste des pièces constitutives du dossier de demande de subventions

- Formulaire de demande de subvention dûment rempli (cf. annexe 3 du règlement) ;
- Pour les propriétaires occupants : Dernier avis d'imposition disponible ;
- Fiche de prescriptions de l'architecte conseil signée par le pétitionnaire ;
- Pour les propriétaires bailleurs ou propriétaires de logements vacants : rapport de visite du/des logement(s) établi par l'opérateur d'OPAh-RU confirmant le respect des critères définis à l'article 3.b. du présent règlement ;
- Récépissé du dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;
- Devis détaillé des travaux ;

Annexe 3 : Formulaire de demande de subvention (à joindre au dossier de demande de subvention)

Coordonnées du demandeur / bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Email :
Mandaté par (le cas échéant) :
.....
..... (dans ce cas, joindre une copie du mandat donné)

Description du bâtiment faisant l'objet de la demande de subvention

Adresse du bâtiment :
.....
.....
Référence cadastrale :
Nombre de logements situés dans le bâtiment :

- ☐ J'autorise la collectivité à communiquer (par l'utilisation de visuels notamment) sur mes travaux de rénovation de façade de façon à faire bénéficier d'autres porteurs de projet de mon expérience ;
☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le cadre de ma demande de subventions ;

Fait à, le

Signature en original du demandeur